L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX, No 75 RUE DE CHARTRES

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 25 DECEMBRE.

Adresse du Gouverneur élu

Au peuple de la Louisiane.

Concitoyens—Les abus qui existaient, depuis quatre ans, dans le gouvernement de notre Etat, ont amené l'union de tous les conservateurs. Grâce à cette consolidation des intérêts et des opinions du parti démocrate et du parti conservateur, nous avons inaugaré et dirigé la dernière campagne ; il en est résulté—ainsi qu'on devait naturellement s'y attendre—le triomphe des candidats que nous avions présentés au peuple comme les champions de l'économie et de la réforme.

Nommé, par acclamation, en juin dernier, par la convention démocratique, je ne tardai pas à m'apercevoir de la nécessité d'une coopération avec les autres partis conservateurs—coopération sans laquelle le but que se proposaient, avant tout, les hommes sages, ne serait pas atteint. A cet effet, je déclarai, de toutes les façons, que les circonstances l'exigeaient, je renoncerais à toutes mes aspirations pour vaincre un parti qui voulait prolonger un régime nuisible.

Les différentes conventions ne décidèrent que mon nom serait maintenu à la tête de la liste qui est appelée "Liste de l'union". Je n'avais pas sollicité cet honneur, je ne crus pas devoir refuser de me mettre à la tête d'un parti qui s'engageait à réaliser les espérances de la Louisiane abattue.

Les orateurs des deux organisations parcoururent l'Etat. Nous haranguâmes les assemblées, mon adversaire, M. Kellogg, nos amis et moi.

Le peuple d'un Etat n'a jamais mieux compris l'immense importance des questions qu'on discutait devant lui ; cependant, malgré l'enthousiasme et l'effervescence qui régnaient dans toutes les classes, l'attention publique, ici et dans toutes les parties de l'Union, s'est arrêtée sur l'absence complète de bris de paix ou de troubles qui pussent être considérés comme une menace quelconque.

Les représentants des deux organisations se firent entendre dans tout l'Etat. La tranquillité régna partout. Le grand jour de l'élection arriva. Que vîmes-nous ? L'exercice le plus libre du droit de suffrage, pas d'intimidation, pas de tumultes. Y a-t-il, dans l'Union, un seul Etat qui ait offert au peuple un plus beau spectacle le 4 novembre dernier ? S'il en est un, qu'on le nomme.

L'importance vitale des questions exigeait du peuple la conduite la plus sage. Nous étions environnés de dangers : une montagne de dettes nous accablait, notre credit était presque détruit, nos écoles publiques étaient en souffrance, notre agriculture et notre commerce étaient en décadence, les impôts, vu la valeur des immeubles, étaient plus élevés que ceux d'aucune autre communauté civilisée. Nos ennemis disaient—et ils mentaient—que nous n'avions pas accepté l'état des choses, que nous ne reconnaissions pas la validité des amendements à la constitution, que nous ne respections pas les droits des nouveaux affranchis. Ces clameurs et d'autres considérations faisaient que le peuple se tenait, plus que jamais, sur ses gardes, ainsi d'une noble société, de sans-gênes et de libertés, les droits, les propriétés de toutes les classes et de toutes les races ; d'éviter l'immigration et attirer les capitaux, de faire naître l'esprit d'entreprise et de développer nos ressources ; en un mot, de vivre et fortifier le courage de notre peuple.

Concitoyens, Bien que nous ayons hautement et loyalement gagné cette grande triomphe politique, une amnistie complète, organisée depuis l'élection, vous priverait des fruits de votre victoire, à moins que vous ne soyez décidés à renverser les individus qui ont jusqu'à votre tête. On est sur le point d'établir en Louisiane, à la tête du pouvoir judiciaire, M. Kellogg et qu'a été élu par le parti démocrate d'un juge de district des Etats-Unis—et qui nous a déjà valu une législature protégée par le marshal des Etats-Unis ; son armée de députés, siégeant à l'ombre de baïonnettes fédérales qu'on aperçoit dans toutes les parties du Capitole de l'Etat.

La bâtisse du Capitole fut saisie par le marshal des Etats-Unis, et les troupes des Etats-Unis y campèrent avant qu'aucune décrétât ou jugât qu'elle appartient aux Etats-Unis. L'occupation militaire eut lieu la nuit. Aucun trouble, désordre ou aucune commotion n'avait été signalé dans la ville ni dans aucune partie de l'Etat. Le Capitole fut ainsi occupé et gardé sur un prétexte *purement* de ce juge sur l'allégation que le gouvernement de l'Etat agissait au mépris de sa Cour, et pour supprimer des assemblées tumultueuses et représentant aucun trouble réel ou imaginaire. Et on a pris ainsi sanctionné la saisie d'une propriété d'Etat par le marshal des Etats-Unis et les troupes des Etats-Unis dans un temps de paix et de calme profondes ; l'organisation d'un gouvernement d'Etat sous l'intervention directe de telles agences.

Je ne sais si cet appel tendra à faire rentrer les lois qui nous concernent, mais je crois devoir à notre dignité d'hommes de protester et en appelant au gouvernement de fraude et de force qui nous envahit de nous unir.

La Législature qui s'est organisée dans la salle du Capitole de l'Etat Législature vraiment légale de cet Etat.

Les électeurs déclarés élus par le Bureau de Canvass nommés par le Sénat de cette Législature, sont les seuls officiers vrais et légaux de cet Etat.

Il invite le peuple à prêter son appui moral et financier à cette Législature afin d'assurer l'existence de cette Législature en tant qu'un tribunal dans sa place de droit légal au bon et honnête peuple de cet Etat qui qu'il ne s'inclure pas sous le joug de la dynamite qui prépare pour lui un gouvernement révolutionnaire et illégal ; et c'est que le peuple rende sa confiance à ceux qui ont été élus par la majorité des Etats Unis et qui ont été reconnus par le peuple comme ses représentants et à laquelle nous obéissons.

Pour moi, je maintiendrai la ligne de conduite adoptée jusqu'à ce que l'on me dépouille du dernier vestige, et quand ce moment arrivera, que Dieu me pardonne, le gouvernement véritable et légal en Louisiane, tel qu'il est par un déplorable accident du gouvernement de fraude et de force qui prétend au gouvernement de cet Etat, ne sera plus le gouvernement de l'Etat, et la liberté y sera perdue en Louisiane, mais en vain effectivement disparaîtra dans chaque Etat de cette Union, de ces mêmes lois que le Président et le Congrès et le peuple des Etats-Unis tiennent sincèrement à nous imposer. Mais, si le parti du peuple pour la vie même et l'existence de cet Etat. Quand on s'aperçoit à Washington, ainsi que dans d'Union que cette lutte n'est pas une mesquine dispute de pouvoir, mais un honnête effort de la part de notre peuple pour améliorer sa condition et pour réformer le gouvernement de l'Etat et que la dispute pour les places est du côté de Kellogg et de ses associés conspirateurs contre les droits de notre peuple, alors nous, qui ne demandons que justes droits, nous pouvons espérer de la sympathie et une assistance effective et morale dans l'esprit de tout homme sincère et honnête du Nord et du Sud.

Du 4 du mois, le ticket de fusion avait été élu dans cet Etat par des moyens frauduleux. M. Kellogg a appuyé l'allégation de sainteté d'un serment, et sur son serment et sur quelques [illegible] imprimés, censés avoir été faits et signés avec un zèle [illegible] nombre de nègres. Cette allégation, est nous en fait du fait qu'il y a eu aux élections dernières [illegible] votes de plus qu'à toutes les précédentes élections dans l'Etat, et personne n'a jamais entendu dire que quelqu'un ait refusé un serment ou un vote [illegible] qu'il a été authentiquement connu que Kellogg avait été battu. Alors fut ourdi le complot, afin de prouver cela la fabrication des affidavits, alors fut conçu le plan ensuite de déposer, par une action en équité afin de perpétuer les témoignages, le peuple, de ses ses libertés et de ses droits les plus chers.

Quand M. Kellogg affirme, sous serment, que j'ai agi de connivence et qu'il a aidé à de frauduleuses pratiques pour assurer mon élection, il a fait à sa conscience une violence que rien ne peut atténuer, et pour laquelle il subira, tôt ou tard, une rétribution morale terrible.

Bien que je lui sois personnellement inconnu, il savait pertinemment que mon caractère empêchait même la possibilité d'une telle complicité dans la fraude, entre elle existât ; et qu'en aucune circonstance je ne voudrais occuper une place qui m'aurait été dévolue par des moyens frauduleux.

J'affirme que l'élection en Louisiane a été probablement plus affranchie de fraudes, de mauvaises pratiques et d'irrégularités que ne le sont ordinairement les élections dans les autres Etats de cette Union. Je vous conseille encore, mes chers concitoyens, de rester fermes et unis, comment que vous avez élu, et s'il trouble, qu'il ne soit pas dit que cette chûte soit due à notre apathie et à notre indifférence ; mais qu'il soit dit que nous avons épuisé toutes les ressources avant de nous soumettre à l'autorité d'un gouvernement violent, usurpateur et révolutionnaire.

J'invite les membres de la Législature qui n'étaient assemblés dernièrement dans la salle du Lycée, à se rassembler de nouveau au temps fixé par la Constitution pour que, le peuple de cet Etat, à cette lourde grande épreuve, puisse entendre leurs sages et prudents avis et que les prennent pour guides il puisse se soustraire aux grands maux dont il est menacé.

JOHN McENERY,

Nile-Orléans, 23 décembre 1872.

☞ Accourez tous au Robt E. Lee. Vous y trouverez des chapeaux pour hommes et jeunes garçons à un bon marché sans précédents.

☞ A l'occasion des fêtes, la maison C. Lazard, a acru son grand assortiment de Vêtements, de Chapeaux pour jeunes gens et enfants, ainsi que celui de vêtements imperméables pour hommes.

Les prix défient toute concurrence.

TOUT LE MONDE AU DOLLAR STORE.—Envoyez vos enfants au Dollar Store. Tous les articles se vendent un dollar. On est vraiment heureux de pouvoir acheter des étrennes pour la modique somme d'un dollar. Le Dollar Store se trouve au No. 107 de la rue du Canal.

Adresse au Peuple des Etats-Unis.

(Suite des dépêches d'hier.)

La milice a été placée sous le commandement du général James Longstreet, un autre membre du Bureau de Bovee, et l'arsenal a été occupé avec l'aide des troupes des Etats-Unis.

On avait supposé que le talent et l'habileté des avocats employés dans ce procès ne pouvait assurer le même résultat que celui obtenu par le coup de main. Cet exposé montre clairement que toute une révolution civile a été infantée, mise à exécution et achevée dans l'espace d'un mois ; et cela par les ordres d'une Cour d'équité, dans un procès où elle n'avait pas juridiction, qu'il s'agit des parties ou de la question même.

La Cour de Circuit des Etats-Unis est une Cour dont la juridiction est limitée et qui n'a pas pouvoir de décider d'un procès entre des citoyens d'un même Etat, à moins qu'elle ne soit directement autorisée par les statuts de la Constitution et par les lois des Etats-Unis, ou, que la juridiction lui soit accordée par un acte du Congrès.

Le Congrès cependant n'a pas le pouvoir d'étendre la juridiction d'une Cour dans un procès où un citoyen se trouve être partie plaignante contre l'Etat, d'après un acte de Congrès adopté en 1870.

Dans un seul cas, le citoyen d'un Etat peut intenter un procès pour une place d'Etat dans une Cour des Etats-Unis, mais la Législature de l'Etat est spécialement exemptée dans la même clause de l'acte qui exempte les membres du Congrès et les électeurs présidentiels.

Le préliminaire de l'ordre ex-parte dans l'affaire d'Antoine détermine aussi explicitement les titres des membres de l'assemblée générale qu'il était possible de le déterminer.

L'organisation de la Législature a été effectuée par l'ordre d'une Cour d'équité.

Si pour résister à l'exécution de ces lois, il y eut eu émeute et que le sang fut répandu, sur qui donc pèserait la responsabilité ? A qui doit-on que cette catastrophe n'a pas eu lieu ?

Il arrive quelquefois que des actes de l'Exécutif qui dépassent le pouvoir légal qui lui est accordé, sont tolérés, excusés ou justifiés.

Les arguments qui ont pour base les termes de nécessité d'Etat, bien public, etc., ont ici une grande influence, mais ne devraient pas être suffisants pour convaincre la justice.

Les dommages qui résultent de l'usage des pouvoirs judiciaires pour accomplir des actes qui doivent être étrangers à la magistrature, sont incalculables.

Il est impossible de justifier une Cour qui détermine qu'un acte est légal, parce qu'il est désirable, ou qu'un acte soit juste, parce qu'il est profitable.

L'ordre de la Cour dans l'affaire de Kellogg a été rendu *ex parte*. Cet ordre a été confié au marshal des Etats-Unis, sans qu'un avis préalable en fut donné aux parties intéressées.

Il a été rendu, d'après une allégation de nègres de Cour, sans aucune procédure légale ; et nous ne pensons qu'aucun danger si imminent qu'il fut, qui put menacer la paix publique, en admettant même que ce danger eût existé sérieusement, n'aurait pu justifier l'ordre donné par une Cour d'équité de s'emparer de la maison d'Etat, d'après l'issue d'un procès entre Kellogg et un bureau de retours.

L'affaire d'Antoine montre plus clairement encore que celle de Kellogg, comment on s'est servi d'ordres indiciaires pour accomplir un résultat qui ne relevait pas de la Cour.

Antoine était un candidat pour la place de lieutenant-gouverneur et aurait en fait s'en place, en janvier prochain, s'il était été élu.

Il mois avant cette époque, avec un titre douteux, il a enregistré une pétition à obtenu l'ordre que nous avons cité. Antoine, en intérêt le gouverneur, le secrétaire d'Etat, les membres élus des deux branches de l'Assemblée Générale, le Bureau et les officiers de la police, les membres des deux Bureaux de retours, et d'après cette ordre donné *ex parte* l'Assemblée générale a été organisée et apposée à siéger en dehors du moment où lui, Antoine, n'aurait aucun droit d'y prendre un fauteuil.

Depuis le mass meeting de la Nouvelle-Orléans, on a voulu nous persuader que quelques actes étaient des faits accomplis et qu'une révolution qui n'a pas changé ni rétabli aucun tribunal des hommes et que, par conséquent, nous plaidions d'actes irrémédiables.

Et l'opinion que nous avons de l'équité est correcte, une telle condition d'affaires ne devrait pas affecter nos mouvements ultérieurs. Lorsque le roi de la Grande-Bretagne a établi un gouvernement arbitraire dans une des colonies, les autres colonies se sont alarmées, de peur qu'un pouvoir ne vînt de ce précédent à leur égard. Il arrive, les hommes supportent avec moins de patience les ordres arbitraires d'un ennemi que de justice que l'abus de pouvoir venant de notre autre part.

Les membres du comité prétendent faire de déclarer qu'ils ne se sont en rien mêlés aux pires, soit comme parties, soit comme avocats. Ils ne réclament aucune place en liège, ils ne font point partie des classes politiques qui ont mis la paix de l'Etat en danger et scandalisé la civilisation ; il suffirait qu'il n'y a pas eu de bon gouvernement en Louisiane depuis quatre ans, qu'il y a vu de la prodigalité, de l'extravagance, de la négligence, de la lâcheté publique ; à merveilleusement augmenté, sans profit pour le peuple.

La crédit de l'Etat a été livré à des corporations égoïstes ; les impôts sont tels qu'on peut les appeler des loyers que paient les propriétaires ; les corporations ne peuvent les supprimer ; les lois d'intérêts, de corporations, d'institutions publiques, encouragent, stimulent les excès, et si seront le découragement, le mécontentement.

L'Etat, abaissé par un gouvernement honteux, fidèle, responsable, dirigé en vue des intérêts publics et non pour enrichir ses membres, on peut compter leur pouvoir.

Le but honnêtement un grand effort à la dernière extrémité pour obtenir un gouvernement de ce genre.

Nous affirmons, sans crainte d'être contredits, que l'exposé qui précède montre de la part de la Cour des Etats-Unis l'usurpation de juridiction et d'autorité la moins excusable sur la raison ou les précédents qu'on puisse citer dans les annales de la jurisprudence. L'action du Bureau des retours, le comité et l'envoi de son pouvoir par cette Cour, est également sans précédents. Nous avons retour officiel de leurs actes, sans aucun des éléments officiels sur lesquels leur action aurait pu se baser également, ils ont assumé le droit de prononcer les résultats de l'élection. La déclaration faite par eux des votes donnés dans les différentes paroisses et tout aussi fantaisiste que s'il n'y eût pas en d'élections en tout. Ils ont arbitrairement rejeté un nombre des votes d'un côté ou de l'autre, dans les différentes paroisses, pour atteindre leur objet.

Dans plusieurs paroisses, tout en accordant les votes donnés à leurs candidats ou en y ajoutant, ils ont simplement annulé et rejeté entièrement les votes donnés aux candidats du parti de leurs adversaires, ils ont exactement renversé les résultats, donnant à leurs candidats la majorité qui avait été réellement donnée aux concurrents de ceux-ci.

Ils n'ont pas prétendu fournir au public aucun exposé des bases sur lesquelles ils ont procédé, ou de la théorie d'après laquelle ils ont agi. Toute leur conduite est sans aucune espèce d'explication raisonnable. Nous faisons observer au peuple des Etats-Unis que de tels procédés arrivent à un point où toute la théorie du gouvernement populaire est renversée et détruite. Les moyens par lesquels on est arrivé à de pareils résultats doivent affrayer et frapper l'esprit public, et les résultats eux mêmes ne sont pas moins saisissants.

En laissant de côté toutes les fonctions d'Etat, nous trouvons la Législature de l'Etat privée aux noms d'hommes qui n'ont pas été élus, et qui sont totalement impropres à remplir des positions d'une telle responsabilité. Elle comprenant, lors de son organisation, des personnes de couleur, la plupart sans éducation, avec une faible minorité de blancs. Depuis ce moment, ils ont expulsé des membres dûment élus, et ils ont expulsé des sièges des membres désignés comme ayant été élus par le Bureau, et donné ces sièges aux concurrents battus, sous le simple prétexte que les premiers n'avaient pas pu réclamer leurs sièges.

Le résultat est que, si mauvaise que fut primitivement cette Législature, elle se rend pire de jour en jour, et la perspective est que bientôt il ne sera pas conservé de trace de son existence. A ceux qui se flattent de l'espoir que M. Kellogg ne voudrait pas encourager aucun projet d'administration outrageusement malveillante, il devient évident que, pouvoir de refrener a entièrement échappé à son contrôle, et que, s'il essayait de nous en faire, avec sûreté, cette sanction serait un événement probable de l'avenir.

En conclusion, nous dirons que nous avons essayé de remplir les devoirs de notre mission et nous dégageant de tout esprit de parti ; que nous n'avons pas cherché à fournir d'arguments à un parti politique, ni à exciter la clameur publique dans l'intérêt d'aucune faction. Nous avons exposé notre cas devant le Président et son avocat-général, et nous attestons volontiers que nous avons été courtoisement reçus et écoutés avec patience. Tout en refusant les mesures spéciales que nous avons demandées, ils ont donné nullement qu'ils soient mal disposés à notre justice faite. Ils nous ont référés au Congrès, et nous avons l'assurance que nous aurons la sanction immédiate du Président, de façon que nous pouvons demander une investigation impartiale des faits, convaincus d'avoir sa coopération à toutes les mesures que le Congrès pourra accorder après l'enquête.

Le Peuple de la Louisiane, laissant de côté les partis, et ayant la conscience d'avoir fait un effort honorable pour placer aux emplois des hommes d'une probité éprouvée, fait appel à la justice, non à la générosité. Il demande un examen calme, impartial des évènements extraordinaires qui viennent de s'accomplir dans leur Etat, afin que la vérité puisse être connue, et qu'il soit porté un prompt remède aux maux dangereux qui menacent maintenant l'existence même de leur Etat.

J. A. CAMPBELL, J. ALDIGÉ,
AUG. BOHN, JOSEPH BOWLING,
N. BARNETT, A. CHIAPELLA,
J. S. COPES, H. W. CONNER,
M. D. COLEMAN, JNO. FAIRBANKS,
C. E. TENNER, E. B. WHEELOCK,
A. B. CHRISWOLD, C. KOHN,
H. McCLOSKEY, G. W. NOIT,
H. V. OGDEN, W. S. PIKE,
JNO C. SPOTTS, JNO. J. POLLOCK,
J. TUYER, JAS. WALLACE,
ALBERT C. JANIN, WALKER FEARN,
S. BERNSHEIM, D. C. SABOTT,
TH. KENNEDY, H. SEIXAS,
J. M. SCOTT, J. W. LABOUISSE,
A. MILTENBERGER, D. WEST,
H. G. D'ARCY, RICHARD TAYLOR,
SELLA MARTIN, MAYER STEIN,
W. MARKS, R. FUGE,
C. M. WILCOX, GEO. W. SQUIRES,
H. R. CRAMER, F. A. BARBER,
H. GARDES, F. H. BAKER.

Les Inondations en France.

Nous lisons dans le *Moniteur Universel* :

La persistance des pluies à deux cents kilomètres autour de Paris entretient toutes les grandes eaux qui coulent entre nos quais ; car le peu de neige qui avait couvert, l'hiver, et qui avait gelé du Morvan, est fondu et écoulé depuis longtemps. Parmi les affluents de la Seine au-dessus de la capitale, la Marne, qui a éprouvé la plus forte crue, devrait rapidement baisser sans les pluies générales et continues qui tombent nuit et jour et [illegible] les moindres ruisseaux.

Aussi, quoiqu'à Vitry-le-Français la Marne fût prête de rentrer dans son lit, ne marquant plus qu'une hauteur de 3 m. 80, voilà qu'une nouvelle crue s'y [illegible], ainsi que sur la Saule. Quant aux petites rivières du Surmelin et du Morin, elles ont tellement gonflé qu'elles suffisent aujourd'hui pour faire monter les eaux à Lagny jusqu'à 5 m. 6 c., sans cesser de croître encore. En ce qui concerne l'Yonne, elle était presque navigable dès le 22 novembre à Joigny, ses tributaires du Nivernais, la Cure et le Serein, et de la Bourgogne, l'Armançon et la Brenne, étaient en pleine décroissance. Malheureusement il pouvait sans cesse et partout ; aussi pouvons-nous craindre une durée prolongée à ce grand courant qui roule au milieu de Paris.

Sans présager une inondation fort rare dans le bassin de la Seine, et toujours beaucoup moins dangereuse que dans les bassins de la Loire et du Rhône, nous pouvons redouter, si le temps ne se remet pas en beau, un de ces hivers pourris qui compromettent à la longue les moissons et les vendanges, qui portent un préjudice immédiat aux cultures riveraines, et qui occasionnent sur les portes des dépenses de précautions toujours coûteuses à la marchandise, et parfois impuissantes à prévenir les sinistres. Il y a toujours à souffrir de ces perturbations atmosphériques, qui donnent trop d'eau ou pas assez : l'humidité peut devenir aussi funeste que la sécheresse, et c'est à la science qu'il appartient de chercher à prévenir de pareils accidents, en trouvant le moyen d'aménager ces eaux que, dans nos climats, on appelle le plus souvent qu'on ne se maudit.

En dehors de toutes atteintes pour Paris, les crues de l'Oise et surtout de l'Aisne ont été à deux fois très fortes et presque menaçantes ; mais dans l'Aisne la pluie avait eu pour auxiliaire la fonte des neiges hâtives des Ardennes, et cette alliance de deux fléaux offre toujours plus de dangers.

Dans les caves du ministère des affaires étrangères, il y avait aujourd'hui 1 m. 50 d'eau. Les caves remplies de bois, sont heureusement très hautes, et, jusqu'à présent, l'inondation, de ce côté, ne présente aucun danger sérieux.

Les caves du Corps législatif sont également envahies. L'eau mesure 60 centimètres.

A Neuilly, entre la rue Borghèse et la rue Perronet, les jardins des riverains qui n'ont d'autre sortie que par le boulevard Bourdon, sont couverts d'une nappe d'eau qui ne mesure pas moins de 60 centimètres, malgré toutes les précautions prises.

Les habitants, cernés dans leurs maisons, dont les caves sont inondées, en sont réduits, pour aller aux provisions ou se rendre à leurs affaires, à descendre dans un bateau—l'ancien bateau de promenade, hélas !—qui les transporte jusqu'à une échelle leur permettant de passer par-dessus les murs des propriétés mitoyennes.

M. le docteur Calabat avait été obligé, depuis deux jours, de quitter sa maison, vu l'augmentation de la crue de la Seine. Il y avait néanmoins laissé dans les cuves plusieurs pièces fort importantes, et entre autres une étude sur le magnétisme animal, qu'il devait lire cette semaine à l'Académie des Sciences. Le docteur s'était retiré sur l'autre rive, chez un marinier, nommé Flécher.

Mardi, malgré les observations de ce dernier, le docteur voulut prendre un bateau avec son fils, traverser la Seine et reprendre ses papiers. Cédant à l'insistance de son hôte, Flécher prit une petite barque, et les voilà tous trois faisant force de rames.

Arrivés au milieu de l'eau, ils ne purent lutter plus longtemps contre le courant ; l'esquif fut renversé, et les trois passagers jetés à l'eau. Le docteur Calabat disparut presque immédiatement ; son fils, âgé de 17 ans, assez bon nageur, lutta quelques instants contre le courant et finit par être englouti à son tour. Le marinier seul a été sauvé.

A Châlons, la Marne a rompu ses digues ; les plaines riveraines sont inondées. Le coup d'œil est lamentable. Toutes les plaines sont inondées, et de Vitry à Epernay, c'est un lac immense qui n'a presque aucune solution de continuité. Aux abords de Châlons, dans les plaines de Compertrix et de Coolus, une couche d'eau suffisante permet d'aller en barque à travers champs.

A Compiègne, l'Oise est en plein débordement. L'eau a dépassé la base des cintres des arches du pont. Elle s'étend, en amont de Compiègne, sur une grande partie de la plaine de Choisy. Le confluent de l'Oise et de l'Aisne n'est plus qu'un vaste lac, et les chemins de halage sont couverts d'eau.

On ne pouvait déjà pas, plus qu'avec beaucoup de difficultés aborder les maisons qui avoisinent la rivière. D'un côté, les chantiers du chemin de fer sont inondés, le port à charbon, de l'autre côté, est également sous l'eau ; ainsi que les tas de charbon, qui ont à moitié disparu sous les flots mouvements de l'eau jaune et limoneuse qui court avec une prodigieuse activité.

Au barrage de Venette, le déversoir et l'écluse-même ont complètement disparu. Il n'y a plus trace de cette immense chûte du déversoir qui fait tant de bruit et de frasses en temps ordinaire. Les habitants de peuvent circuler qu'en barque.

La belle et lar o vallée de l'Aisne n'est plus qu'une immense nappe d'eau de laquelle émergent ici des têtes de saules, là un moulin, plus loin une ligne gris-être qui n'est autre que le chemin, ailleurs un pont.

L'Escaut a débordé à Fresnes. Le clarion sonnait l'alarme et en un instant la compagnie des pompiers et une partie de la population étaient sur les lieux pour organiser des secours et consolider la digue qui menaçait de crever.

Le village de Thivencelles s'est trouvé aussi inondé en plusieurs endroits. La digue de l'Escaut s'est rompue aussi à Vieux-Condé. Toutes marais des environs sont transformés en un vaste lac, où l'on séjourne depuis plus d'un mois déjà.

La Meuse est en pleine inondation. Charleville est presque submergé.

Dans le département de l'Yonne, l'Yonne est débordée, ainsi que l'Armançon, le Serein, la Cure et une quantité de petite cours d'eau.

La crue de la Saône continue toujours et commence à prendre des proportions menaçantes. Toutes les prairies basses, en amont de Lyon, sont sous l'eau.

Les bateaux à vapeur les *Parisiens* ont suspendu leur service entre Lyon et Châlon. Toutes les prairies de Belleville à Anse sont recouvertes par les eaux. Le Rhône a cru également.

La Meurthe a également débordé. Près de Nancy, la plaine de Toublaine et même la Sablière ont été envahies par les eaux. Dernière la Pépinière, des baraques ont été inondées et plusieurs familles obligées de les abandonner au plus vite avec leurs bestiaux.

Dans les Bouches-du-Rhône, à Saint-Chamas, le canal de la Gondrexin a débordé à la suite des dernières pluies torrentielles. Les eaux ont entraîné des murailles, des terres, et se sont répandues dans les maisons et y séjournant. Personne n'a péri, mais les dégâts sont évalués à une somme importante.

A Avignon, le Rhône vient d'éprouver une crue subite et considérable. Tous les bas quartiers sont submergés du côté de la porte de l'Oulle ; l'eau a transformé les rues en rivières.

La crue en Loire a repris et l'inondation s'étend avec rapidité.

A Saumur, l'eau est à fleur de quai sur la Fosse, elle est prête ou elle commence à faire irruption. Sur la ligne des Ponts toutes les parties basses sont envahies et ravagées. Beaucoup de pauvres habitants des vieilles maisons en ont à souffrir. La Loire, vue au pont de la Madeleine et au pont de Pirmil, forme un lac immense d'un effrayant aspect.

Le Cher, le Loire, l'Erdre, la Vienne débordent.

Le Loir déborde et menace les quartiers bas de la Flèche. Plusieurs personnes ont dû déménager le rez-de-chaussée de leurs maisons. Aucun accident grave n'est arrivé ; mais l'eau montait encore à la date du 5 décembre.

A Cholet, les pluies ont occasionné le débordement de la Maine, ordinairement si inoffensive, et de tous les petits cours d'eau de la contrée.

DÉSESPOIR PATRIOTIQUE.

Un Alsacien, qui habite Rennes, dit le *Journal d'Ille-et-Vilaine*, vient bien nous communiquer une lettre qu'il vient de recevoir de Colmar (Haut-Rhin). Cette lettre contient le récit d'un acte de désespoir patriotique qui est de nature à nous prouver combien est grand l'attachement de l'Alsace pour la mère-patrie.

.....Charles Weber était le seul conscrit valide qui fût resté dans le pays, parce que son père n'avait pas voulu opter pour lui.

Au moment de se présenter devant le conseil de révision prussien, il sortit un revolver de sa poche, et, s'adressant aux officiers allemands :

"Plutôt que de servir la Prusse, dit-il, je préfère me tuer !"

Au même moment, une détonation se faisait entendre ; le malheureux Weber s'était fait sauter la cervelle, et son cerveau venait tomber aux pieds des membres du conseil de révision, saisis d'épouvante en présence d'une pareille détermination accomplie avec tant de sang-froid.

Le père de Weber est presque fou de désespoir et de douleur..... Beaucoup de personnes approuvent la conduite de ce jeune homme.

Et maintenant les Allemands prétendent jamais prosélytes l'Alsace ? En présence d'un tel exemple de patriotisme, il nous est permis de répondre non !

☞ Chapeaux pour enfants, à bon marché, au Robt. E. Lee, coin St-Louis et Royale. Succursale : coin Magasins et St-André.

☞ Jos. B. Hubbard a en magasin, coin Remparts et Perdido, au plus bas prix de la ville, les meilleurs lits à sommier qui aient jamais été inventés à la Nouvelle-Orléans.

Louisiane.

Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE ST. BERNARD, le 23 décembre 1872.

La roulaison est à peu près finie, excepté chez le plus considérable de nos planteurs, M. Au. Marrero qui, ayant deux plantations à exploiter n'ayant longtemps manqué de bras, ne terminera ses travaux que dans le courant de janvier. Le rendement, en général, n'est pas au-dessus du médiocre, et il ne faut guère s'en étonner, quoique le temps ait été presque toujours favorable à la canne ; puisque presque toutes les terres de cette paroisse ont été pendant près de cent ans consacrées à la même culture. Quand donc nos planteurs comprendront-ils que le système de rotation, légèrement modifié, est nécessaire pour le sucre, comme pour les céréales ?

Dernièrement j'eus occasion de visiter une grande partie de la paroisse de St-Bernard. Dans les villages et les plantations, je fus étonné de rencontrer, à toutes les heures de la journée, des groupes nombreux de jeunes garçons et de jeunes filles, qui passaient tout leur temps à s'amuser le long des rues et des chemins. Je demandai, pourquoi ces enfants n'allaient pas à l'école. On me répondit que depuis dix ans il n'y avait point eu d'école pour les blancs ; quant aux noirs, ils avaient un quinzième de leurs, mais que depuis quelque temps, leurs instituteurs, ne recevant pas leurs salaires, avaient été obligés d'interrompre leurs tonctions, de manière que les deux races jouissent actuellement d'une déplorable égalité, dans l'ignorance et ses suites funestes.

Le curé s'occupe d'établir une école pour les blancs. Cette population est si apathique, que je doute beaucoup de son succès, à moins que les amis de l'instruction et de la moralité ne viennent à son concours. St. Bernard est la banlieue de la Nouvelle-Orléans ; il serait bien juste que cette ville offrît à cette paroisse, qui lui sert de déversoir, et tombe la lie de sa population, une espèce de compensation sous forme de secours, pour établir une bonne école ; c'est mon opinion et celle de beaucoup d'autres.

La maladie des chevaux se répand dans toutes les plantations, mais aucun animal n'en est mort jusqu'ici.

Il y a quelques jours, une mule appartenant à M. McClung, anciennement de M. Melicour, a fait un mulet. On ne dit pas si Barnum va acheter ce petit mulet phénoménal, qui a été conservé dans de l'esprit de vin.

LAMBDA.

LE MEURTRE DE CANTELEU.

—Nous lisons dans les journaux de Rouen :

On est sur la piste du meurtrier de Canteleu. Au Havre, des arrestations ont été opérées. On est surtout à la recherche d'un individu répondant au signalement donné par le conducteur du train qui a disparu après avoir couché dans un gardon.

Le 25, à huit heures du matin, a eu lieu dans la petite église de Canteleu, en présence d'une assistance nombreuse et pieuse, l'ensevelissement du jeune Delphin Luce. Tous les habitants de la commune et un grand nombre de personnes des environs étaient venus donner ce dernier hommage à la malheureuse victime tombée au seuil de la vie sous les coups d'un misérable assassin. L'expression de la douleur la plus sincère se lisait sur tous les visages, et même parmi les gens qui l'effroi causé par l'épouvantable forfait dont ils pouvait voir encore les traces dans la côte de Canteleu.

Mlle Boulard va beaucoup mieux. Cette malheureuse devait se marier dans huit jours et son fiancé l'avait accompagnée pendant toute cette journée, jusqu'à l'extrémité du boulevard du Mont-Riboudet. Il se trouve que M. Méléric Durand et travaille également dans la fabrique de M. Mottet.

Quel est le mobile du crime ? On ne sait pas encore. Nous avons demandé à Durand s'il se connaissait des ennemis, s'il croyait que le crime pût être le fait d'une jalouse vengeance ; il a répondu que, mariage avec Justine Boulard, il n'avait aucun soupçon ; son mariage était annoncé depuis longtemps, et Justine Boulard prétendait qu'il avait été courtisée que par lui seul.

Ce n'est pas le vol non plus que l'assassin avait pour mobile. On ne lui a pris ni montre ni sur porte-monnaie. Seul son parapluie a disparu.

Le fiancé, qui est le principal témoin, a rappelé un fait qu'il est peut-être bon de signaler. Quelque temps avant la Pentecôte, en revenant de Rouen avec Pauline Boulard et son futur beau-père, un peu ainsi-sous du pont de Bapeaume, il fut cerné par deux compagnons portant une bande de sept jeunes gens et bonne-vie sans aucune provocation de sa part. Justine Boulard et son père furent violemment poussés dans les fossés de la route. Durand, qui était armé d'une canne de coudrier, chercha à faire comprendre aux agresseurs qu'il était colleur d'attaquer une femme et un vieillard. Les jeunes gens coutinuèrent leurs invectives. Durand leur tint tête alors, et armé de sa canne, il les mit en déroute. Seulement, tous coupèrent à travers les champs, de manière que les deux races jouissent actuellement d'une déplorable égalité, dans l'ignorance et ses suites funestes.

Le curé s'occupe d'établir une école pour les blancs. Cette population est si apathique, que je doute beaucoup de son succès, à moins que les amis de l'instruction et de la moralité ne viennent à son concours. St. Bernard est la banlieue de la Nouvelle-Orléans ; il serait bien juste que cette ville offrît à cette paroisse, qui lui sert de déversoir, et tombe la lie de sa population, une espèce de compensation sous forme de secours, pour établir une bonne école ; c'est mon opinion et celle de beaucoup d'autres.

Le maladie des chevaux se répand dans toutes les plantations, mais aucun animal n'en est mort jusqu'ici.

Il y a quelques jours, une mule appartenant à M. McClung, anciennement de M. Melicour, a fait un mulet. On ne dit pas si Barnum va acheter ce petit mulet phénoménal, qui a été conservé dans de l'esprit de vin.

LAMBDA.

LE MEURTRE DE CANTELEU.

—Nous lisons dans les journaux de Rouen :

On est sur la piste du meurtrier de Canteleu. Au Havre, des arrestations ont été opérées. On est surtout à la recherche d'un individu répondant au signalement donné par le conducteur du train qui a disparu après avoir couché dans un gardon.

Le 25, à huit heures du matin, a eu lieu dans la petite église de Canteleu, en présence d'une assistance nombreuse et pieuse, l'ensevelissement du jeune Delphin Luce. Tous les habitants de la commune et un grand nombre de personnes des environs étaient venus donner ce dernier hommage à la malheureuse victime tombée au seuil de la vie sous les coups d'un misérable assassin. L'expression de la douleur la plus sincère se lisait sur tous les visages, et même parmi les gens qui l'effroi causé par l'épouvantable forfait dont ils pouvait voir encore les traces dans la côte de Canteleu.

Mlle Boulard va beaucoup mieux. Cette malheureuse devait se marier dans huit jours et son fiancé l'avait accompagnée pendant toute cette journée, jusqu'à l'extrémité du boulevard du Mont-Riboudet. Il se trouve que M. Méléric Durand et travaille également dans la fabrique de M. Mottet.

Quel est le mobile du crime ? On ne sait pas encore. Nous avons demandé à Durand s'il se connaissait des ennemis, s'il croyait que le crime pût être le fait d'une jalouse vengeance ; il a répondu que, mariage avec Justine Boulard, il n'avait aucun soupçon ; son mariage était annoncé depuis longtemps, et Justine Boulard prétendait qu'il avait été courtisée que par lui seul.